



CONSEIL MUNICIPAL du 18 OCTOBRE 2018
Compte Rendu Sommaire

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Jean-Pierre GUILBAUD donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT
Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER
Magaly PROUST donne procuration à Claude BEAUCHAMP

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD, Michel BAUDOIN

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

2 - BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2017

Le Bilan d'Activités Communautaires 2017 présente les activités et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Bilan d'Activités Communautaires de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2017.

TERRITOIRE NUMERIQUE

3 - TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - MODIFICATION DU PERIMETRE DES ACTES REGLEMENTAIRES - APPROBATION D'UN AVENANT N°3

Par convention conclue avec la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 11 janvier 2007, la Ville de Parthenay s'est engagée à transmettre au Préfet certains actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Par avenant n°1 en date du 3 janvier 2012, la Ville de Parthenay a choisi d'intégrer à la convention initiale, la télétransmission des documents budgétaires.

Par un avenant n°2 du 22 mars 2018, la Ville de Parthenay a choisi d'intégrer la dématérialisation des actes relatifs à la commande publique et à l'urbanisme.

Il est proposé une modification par avenant n°3 de cette convention afin de retirer les autorisations individuelles d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats) du périmètre des actes réglementaires transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à conclure avec la Préfecture des Deux-Sèvres afin de retirer la dématérialisation des actes d'autorisations individuelles d'urbanisme (permis, déclarations préalables, certificats),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AMENAGEMENT URBAIN

4 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE - LOT N°1 «TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE» - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2

Dans le cadre du réaménagement de la rue du Président Salvador Allende, il convient de conclure l'avenant suivant aux marchés conclus avec les entreprises titulaires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°CM99-2017 du 19 octobre 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux :

Lot n°1 – Terrassement – Assainissement - Voirie

Les travaux consistent à :

- Travaux en moins-value :
 - Ajustement de quantité de pièges à eau (aco-drain)
 - Suppression des résines agrégats sur allées piétonnes
 - Suppression de bordures
- Travaux en plus-value :
 - Mise à niveau d'ouvrages sous chaussée
 - Réalisation de glacis béton le long de l'ouvrage en gabion
 - Réalisation d'une clôture

Ces travaux représentent une moins-value de 54 042,60 € HT soit 64 851,12 € TTC.

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise M'RY représente une diminution de 0,58 % de son montant initial d'un montant de 727 252,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à la somme de 723 007,67 € HT (comprenant l'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 49 798,27 € HT).

Le délai du marché est prolongé de 2 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux de réaménagement de la rue Salvador Allende,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

5 - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE DE PARTHENAY - AVIS DE LA COMMUNE DE PARTHENAY

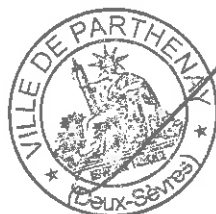
Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V ;

Vu la demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R.181-12 à D.181-15-10 du Code de l'Environnement ;

Considérant que le dossier a été soumis à enquête publique du 10 septembre au 12 octobre 2018 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Parthenay ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet tel qu'arrêté par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 19 octobre 2018.
Le MAIRE ;



Le Maire,
Xavier ARGENTON

Affichage

du : 19 octobre 2018

au : 2 novembre 2018